

BOURSES DE SURSPÉCIALISATION

CONCOURS 2025-2026

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRAUX

Les candidats admissibles doivent :

1. être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent;
2. être inscrit à titre de médecin-résident à l'Université de Montréal comme étudiant;
3. étudier à temps complet à l'Université de Montréal pendant l'année d'attribution de la bourse¹;
4. se démarquer par l'excellence de leur curriculum (dossier académique, activités de recherche, publications);
5. attester de la pertinence des champs d'intérêt dans le domaine de surspécialisation (contexte, besoins, etc.);
6. démontrer un intérêt à revenir à l'Université de Montréal après leur formation complémentaire.

CRITÈRES ADDITIONNELS PARTICULIERS À CHAQUE FONDS DE BOURSES

1. Le **Fonds de bourses pour la surspécialisation clinique (McLaughlin)** requiert que le récipiendaire :
 - poursuive des travaux de recherche ou débute une formation complémentaire à l'extérieur du Canada au cours de l'année académique 2026-2027, soit entre le 1^{er} juillet 2026 et le 30 juin 2027;
 - s'engage à signer un contrat par lequel il reviendra à l'UdeM aux conditions déterminées, après sa formation, pour une durée minimale de trois (3) ans, ou, à défaut, à remettre la totalité de la bourse;
 - bénéficie d'un soutien financier d'un montant équivalent à la bourse provenant d'un organisme officiel, d'un département ou d'un service.
2. Le **Fonds commémoratif Bernier-Pirlot** requiert que le récipiendaire :
 - soit un médecin-résident inscrit simultanément comme étudiant régulier dans un programme de spécialité aux études médicales postdoctorales (incluant la médecine de famille) et dans un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université de Montréal;
 - poursuive des recherches sur les maladies cardiaques ou le cancer.
3. Le **Fonds de bourse Spire** requiert que le récipiendaire :
 - entreprenne une formation complémentaire à l'extérieur du Canada durant l'année 2026-2027, soit entre le 1^{er} juillet 2026 et le 30 juin 2027;
 - bénéficie d'un soutien financier d'un montant équivalent à la bourse provenant d'un organisme officiel, d'un département ou d'un service.
4. Le **Fonds de bourses pour la recherche en dermatologie** requiert que le récipiendaire :
 - soit en fin de formation comme médecin-résident dans un programme de la Faculté de médecine;
 - entreprenne une formation complémentaire liée à la recherche en dermatologie à l'extérieur du Canada durant l'année 2026-2027. La formation complémentaire peut avoir une composante clinique.
5. Le **Fonds Guy Roberge pour la formation complémentaire en cardiologie** requiert que le récipiendaire :
 - débute une formation complémentaire en cardiologie ou en chirurgie cardiaque dans un établissement de l'Union européenne au cours de l'année 2026-2027, soit entre le 1^{er} juillet 2026 et le 30 juin 2027;
 - s'engage à signer un contrat par lequel il reviendra au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) aux conditions déterminées, après sa formation, pour une durée minimale de trois (3) ans, ou, à défaut, à remettre la totalité de la bourse.
6. La **Bourse pour la surspécialisation dans le domaine du cancer du sein** requiert que le récipiendaire :
 - poursuive des travaux de recherche ou débute une formation complémentaire dans le domaine du cancer du sein, à l'extérieur du Canada, au courant de l'année académique 2026-2027, soit entre le 1^{er} juillet 2026 et le 30 juin 2027;
 - s'engage à signer un contrat par lequel il reviendra à l'UdeM aux conditions déterminées, après sa formation, pour une durée minimale de trois (3) ans, ou, à défaut, à remettre la totalité de la bourse.

¹ L'année d'attribution de la bourse correspond à l'année académique actuellement en cours, soit 2025-2026, pour les résidents en formation en résidence entre le 1^{er} juillet 2025 et le 30 juin 2026.

MÉCANISME D'ATTRIBUTION

Le comité facultaire d'attribution des bourses de surspécialisation clinique se réunira en avril 2026 pour choisir les récipiendaires de ces bourses, parmi les dossiers retenus et soumis par les départements universitaires.

Ce comité sera composé des membres suivants :

- du directeur du secteur du développement professionnel continu, à titre de représentant du doyen;
- du vice-doyen – études médicales postdoctorales (qui présidera le comité d'attribution);
- du vice-doyen associé à la recherche clinique;
- d'un représentant du comité directeur des études médicales postdoctorales et des établissements du réseau hospitalier de l'Université de Montréal;
- d'un représentant de l'équipe de gestion philanthropique de la Faculté de médecine (observateur).

DOCUMENTS REQUIS²

1. Formulaire de demande de mise en candidature dûment complété et signé;
2. Curriculum vitae du candidat, incluant la description de sa formation à ce jour et la liste de ses publications, présentations ou articles en préparation;
3. Copies des attributions de bourses antérieures, s'il y a lieu;
4. Lettre de motivation du candidat (une à deux pages) présentant son projet de recherche et la pertinence des champs d'intérêt dans le domaine de surspécialisation. Le texte doit également démontrer l'intérêt du candidat pour débuter sa carrière à l'Université de Montréal après sa formation;
5. Lettre d'appui du directeur de programme d'études médicales postdoctorales;
6. Lettre du directeur de recherche ou du responsable de la formation complémentaire, confirmant la date de début et de fin ainsi qu'une description sommaire du projet de recherche ou de la formation complémentaire;
7. Lettre de soutien du chef de département hospitalier et lettre de soutien du directeur de département universitaire qui recruterá le résident au terme de sa formation complémentaire³;
8. Pour la bourse du Fonds McLaughlin et du Fonds de bourse Spire, la preuve d'obtention d'une bourse par une source de fonds reconnue capable d'apparier intégralement le montant de la bourse offerte.

² À présenter dans l'ordre.

³ Chacune de ces deux lettres doit confirmer le recrutement du candidat